

**PROJET PEDAGOGIQUE &  
REGLEMENT INTERIEUR**

**du**

**Centre de Loisirs « Périscoplaire »**

**Associé à l'Ecole**

**De Beluizon**

*Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi : Maternelle & Elémentaire*

*Mercredi : Maternelle, Elémentaire & Collégien*

Modifié en Juin 2018



# SOMMAIRE

|   |         |
|---|---------|
| Avant-propos  | page 3  |
| Introduction  | page 4  |
| 1. Trévoux : une commune dynamique                  | page 5  |
| 1.1. La ville                                       | page 5  |
| 1.2. La population en quelques chiffres             | page 5  |
| 1.3. Les « quartiers ouest »                        | page 6  |
| 2. Une association : Valhorizon                     | page 6  |
| 2.1. Historique                                     | page 6  |
| 2.2. Et aujourd'hui                                 | page 6  |
| 3. Le CLAE de Beluizon                              | page 7  |
| 3.1. Un CLAE  | page 7  |
| 3.2. Une équipe investie                            | page 7  |
| 3.3. Locaux et moyens                               | page 8  |
| 3.4. Nos partenaires                                | page 9  |
| 4. Focus sur ...                                    | page 9  |
| 4.1. Notre conception des activités                 | page 9  |
| 4.2. Un accueil de loisirs dès le matin             | page 10 |
| 4.3. Les temps méridiens                            | page 10 |
| 4.4. Accueil de loisirs du soir                     | page 11 |
| 4.5. Journée type de l'ALSH des mercredis Tournesol | page 12 |
| 5. Le plan mercredi                                 | page 13 |
| 5.1. C'est quoi le plan mercredi                    | page 13 |
| 5.2. Les partenaires                                | page 14 |
| 5.3. L'organisation                                 | page 14 |
| 6. La pédagogie : notre pilier éducatif             | page 15 |
| 6.1. Projet éducatif                                | page 15 |
| 6.2. Intention pédagogique                          | page 16 |
| 6.3. L'importance d'une coéducation                 | page 19 |
| 6.4. Des loisirs pour tous                          | page 19 |
| 7. Le règlement intérieur                           | page 20 |
| Le mot de la fin                                    | page 23 |

## AVANT-PROPOS

Vous souhaitez inscrire votre enfant au sein du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) de Beluizon, et vous aimeriez avoir une idée plus précise de ce qui peut être proposé par l'équipe d'animation.

Ce projet pédagogique est le fruit d'une réflexion conduite par l'ensemble de l'équipe d'animation.

*Ce dernier « décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. C'est aussi un outil de formation des animateurs, de suivi des conditions de déroulement et de conduite du projet.*

*Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant. Il est fondé sur la recherche du bien-être de ces derniers, de leur épanouissement et de leur accès aux responsabilités de la vie en société. »*

***Extrait du mémo guide édité par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, établissement public du Ministère de la cohésion sociale.***

Ce document va vous permettre de comprendre plus précisément le fonctionnement du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole de Beluizon mais aussi de découvrir les intentions éducatives et pédagogiques qui vont guider l'action de l'ensemble de l'équipe d'animation durant cette année.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

N'hésitez pas à nous contacter !

Cordialement,

L'équipe pédagogique des accueils de loisirs.

## INTRODUCTION

Dans le cadre du CLAE, il nous est paru pertinent que le projet pédagogique soit au service du territoire sur lequel nous intervenons. Ce document est d'autant plus important, que les équipes d'animateurs permanents et vacataires vont gérer des groupes d'enfants en situation d'apprentissage à la vie en collectivité.

Notre projet pédagogique doit s'inscrire dans une cohérence éducative à l'échelle du territoire. Il prendra en compte à la fois : les particularités de chacune des écoles publiques ainsi que les particularités locales afin de fonctionner avec son environnement.

L'équipe pédagogique évaluera l'impact du projet afin de modifier si nécessaire les objectifs que nous nous sommes fixés. De plus, nous avons développé des espaces d'échange pour les parents et les enfants, pour que ces accueils de loisirs soient de réels espaces de concertation.

Ces différents acteurs ont travaillé à développer, au mieux, les différents temps d'accueil de l'enfant et c'est grâce à cette concertation et à l'implication de tous que l'école de Poyat bénéficie d'un accueil de loisirs adapté et de qualité.

# 1. Trévoux : un territoire.

## 1.1. La ville

La ville de Trévoux se situe dans le département de l'Ain, à 10 km de Villefranche sur Saône, 30 km de Lyon et 50 km de Bourg en Bresse.

Trévoux fait partie de la Communauté de Communes Dombes Saône vallée (CCDSV) qui regroupe 19 communes soit environ 35000 habitants<sup>1</sup> :

- Misérieux,
- Saint Euphemie,
- Saint Bernard,
- Saint Didier de Formans,
- Toussieux,
- Trévoux,
- Saint Jean de Thurigneux,
- Reyrieux,
- Ambérieux en Dombes
- Ars sur Formans
- Rancé
- Villeneuve
- Savigneux
- Fareins
- Frans
- Beauregard
- Civrieux
- Massieux
- Parcieux



D'un point vu géographique, la ville de Trévoux est très étendue et encaissée entre la Saône et le plateau de la Dombes. La ville est donc divisée en deux quartiers distincts, le secteur Est et le secteur Ouest. La barrière entre ces deux secteurs étant le centre-ville où sont rassemblés la majorité des commerces.

## 1.2. La population en quelques chiffres.

- ✓ La commune compte 6907 habitants<sup>2</sup> et la population de celle-ci est relativement jeune.
- ✓ 62% des habitants ont entre 0 et 44 ans
- ✓ 22,8% de cette population a entre 30 et 44 ans
- ✓ les 15-29 ans sont 22,4%
- ✓ les 0-14 ans représentent 21% de cette même population.
- ✓ La population active représente 74,2% et compte 67,4% ayant un emploi et 6,9% au chômage.
- ✓ 25,8% de la population restante, est inactive et comprend 9,2% d'étudiants, d'élèves et de stagiaires non rémunérés, 8,5 % de retraités ou préretraités et 8,1% d'autres inactifs<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Source : Site internet de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

<sup>2</sup> Source : Site internet de la mairie de Trévoux

<sup>3</sup> Source : Insee 2009

### 1.3. Les « Quartiers Ouest ».

Les quartiers Ouest sont composés de deux grands types d'habitations :

- Le quartier de Beluizon : il comprend un ensemble d'immeubles et de pavillons individuels regroupés en lotissements.
- De nombreuses maisons individuelles réparties sur tout le territoire.

**2500 personnes** environ vivent sur la partie Ouest de Trévoux.

La partie Ouest de Trévoux est riche en équipements :

- Educatifs : *maternelle, élémentaire, collège, lycée.*
- Sportifs : *gymnase, dojo, piscine couverte, terrain de foot et tennis, ...*
- Sociaux : *centre social, mission local, Pôle emploi, planning familiale, ...*

De plus, on peut également trouver sur la partie Ouest de Trévoux une zone industrielle comprenant de nombreuses entreprises.

Cependant, il n'y a aucun commerce de proximité ou grande surface à disposition des habitants sur le territoire. Les transports collectifs reliant les quartiers Ouest au centre de Trévoux sont faibles, à l'exception de la ligne Saônibus.

## 2. Une association : Valhorizon

### 2.1. Historique.

L'association Val Horizon a été créée en 1989 suite à la fusion des activités des deux associations, l'ADAPT (Association pour le Développement, l'Animation et le Progrès de Trévoux) et l'ALATFA (Association au Logement, à l'Accueil des Travailleurs des Familles de l'Ain). L'association Val Horizon se réfère aux valeurs de l'Education Populaire, de l'Economie Sociale et Solidaire, et du Développement Social.

Elle se veut un :

*« Développeur des services d'utilité sociale avec les acteurs et les habitants du territoire. »*

### 2.2. Et aujourd'hui.

L'Association Valhorizon compte environ 180 salariés et plus de 2000 adhérents.

L'association Valhorizon, pour la période 2017/2022, a axé son travail autour de :

**Développer des services d'utilité sociale avec les acteurs et habitant du territoire, dans le cadre des valeurs de l'Education Populaire, de la laïcité et des principes de l'économie sociale et solidaire.**

Cela passera par :

- ❖ Consolider offensivement l'existant ;
- ❖ Poursuivre le développement avec des diversifications ;
- ❖ Innover au service du projet et du territoire

A partir de ces orientations, un travail en équipe est engagé chaque année afin de définir les objectifs du projet pédagogique.

## 3. Le CLAE de Beluizon.

### 3.1. Un CLAE.

Un **C**entre de **L**oisirs **A**ssocié à l'**E**cole est un Centre de Loisirs Sans Hébergement fonctionnant dans l'école sur les différents temps de l'enfant.

Il est une structure éducative habilitée pour accueillir de manière habituelle et collective des enfants pour des activités de Loisirs.

Cette habilitation est accordée et contrôlée (fonctionnement, pédagogie) par le ministère de la Jeunesse et des Sports et elle est soumise à certaines conditions :

- La présence d'un projet éducatif (objectifs, modalités de fonctionnement du centre, présentation des activités proposées aux enfants).
- La présence d'une équipe d'animation qualifiée (directeur et animateurs).
- Le respect d'un taux d'encadrement.
- La présence d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe du CLAE.

Les missions d'un CLAE s'articulent autour de quatre axes :

- Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaire et les heures et les jours de loisirs des enfants,
- Développer des activités au niveau du CLAE en ayant le souci de l'inscrire dans la réalité locale (prise en compte des conditions de vie des parents de leur mode de vie, de la vie associative locale),
- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative auprès des différents acteurs en définissant les rôles et les complémentarités de chacun,
- S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées et en recherchant une cohérence dans les rythmes de vie des enfants.

### 3.2. Une équipe investie.

**L'équipe pédagogique** : Le référent du CLAE de Beluizon est Raphaël DE HAAS, titulaire d'un DEUST AGAPSC parcours animation

Il réfère à la responsable du secteur enfance de Val Horizon, Arnaud TERRET, titulaire d'un DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport).

Ensemble et une fois par semaine, un temps de régulation est mis en place afin d'améliorer l'existant.

Les animateurs permanents travaillent à l'année au sein du secteur enfance. Ils sont salariés de l'association Val Horizon. Ils sont titulaires du BAFA et suivent pour la majorité d'entre eux une formation professionnelle dans les métiers de l'animation.

Notre ministère nous impose un quota d'animateurs diplômés soit au minimum : 50% de l'équipe doit être diplômés d'un BAFA ou d'une équivalence, 30% en cours de formation BAFA et 25% de non diplômés. Pour les enfants de moins de 6 ans, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 14 enfants. Pour les enfants de plus de 6 ans, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 18 enfants.

**Le factotum :** Il peut s'occuper du transport des enfants et être un soutien logistique et matériel sur certaine activité.

### **L'organisation du travail en équipe :**

L'équipe pédagogique se réunit avant chaque période de vacances scolaires afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique et donc, si besoin est, améliorer son fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs ;
- De préparer les programmes d'activités ;
- De mettre en place des projets ;
- D'analyser sa pratique.

### **La formation des animateurs :**

Le CLAE est aussi un terrain de formation, ainsi des stagiaires d'écoles et d'organismes de formation seront impliqués dans l'équipe d'animation.

L'équipe est composée de personnes qualifiées et/ou en cours de formation :

- BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur),
- BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction),
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport),
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport),
- DEUST AGAPSC (Diplôme d'Etude Universitaires Scientifiques et Techniques).
- CQP (Certificat de Qualification Professionnel)

Ces formations professionnelles ont pour but de :

- Consolider les connaissances du public enfant ;
- Acquérir de nouvelles compétences techniques.

L'équipe pédagogique est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain.

## **3.3. Les locaux et moyens disponibles.**

Le CLAE peut investir différents locaux qui sont :

- dans l'école primaire : une salle polyvalente, deux salles d'ateliers, la cour de récréation, les salles de classes, le restaurant scolaire.
- dans l'école maternelle : une salle de motricité, la cour de récréation, la salle bibliothèque, les salles de classes.

### 3.4. Les partenaires.

**Le corps enseignant :** La complémentarité entre notre équipe pédagogique et les enseignants est nécessaire au bon fonctionnement des différents temps d'accueils des enfants. En effet, ce lien garanti une coéducation et un suivi individuel de qualité.

**Prestataires de services :** Pour la mise en place d'activités spécifiques, le CLAE peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective, morale et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique. Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

**CAF :** La Caisse d'Allocation Familiale est un de nos partenaires financiers et pédagogiques.

**DDCS :** Le référent est en contact permanent avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui est notre partenaire pédagogique. Il garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du centre. Il peut inspecter le centre à tout moment, aussi en l'absence du directeur, un animateur sera désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection.

**La PMI :** La Protection Maternelle Infantile a un regard sur les locaux et l'accueil en général concernant les mineurs de moins de 6 ans.

**La Mairie :** le personnel de service, les ATSEM, les AVS ainsi que la secrétaire d'école font partie intégrante de l'organisation des accueils. La Mairie met à notre disposition entre autres les locaux et le mobilier. Nous nous engageons à respecter ceux-ci, avec les enfants, et ce d'une manière constante. La Mairie reste notre partenaire financier majeur.

**Les bénévoles :** Certaines personnes seront amenées à participer ponctuellement à des temps d'animation dont l'activité principale est leur spécialisation. En effet, nous avons choisi d'associer des personnes extérieures à l'équipe qui ont des ressources personnelles à offrir aux enfants à l'intérieur de notre projet d'activités.

## 4. Focus sur...

### 4.1. Notre conception des activités.

Les activités proposées au CLAE visent l'apprentissage et l'épanouissement. Elles ont pour objectif commun de favoriser les rencontres, les échanges et le partage.

Chaque activité doit intervenir en support des intentions pédagogiques :

- L'épanouissement personnel ;
- L'ouverture aux autres ;
- L'intégration ;
- Le développement d'un esprit critique, ainsi que la prise d'autonomie.

Il peut s'agir aussi de faire naître une créativité chez l'enfant et de lui permettre de s'accomplir.

Toutes les activités proposées visent à faire grandir l'enfant sur le plan personnel mais aussi dans ses liens avec les autres, comme membre d'un groupe.

## 4.2. Un accueil de loisirs dès le matin.

Les animateurs du CLAE sont présents les jours scolaires de 7h30 à 8h45, avec les enfants de l'élémentaire de **Beluizon**. Pour ce qui est des maternelles (7h30-8h50), ils sont toujours pris en charge par leurs ATSEM, dans une volonté de maintenir un accueil plus adapté à leurs besoins spécifiques. Chaque matin, une quarantaine d'enfants d'élémentaire et une vingtaine d'enfants de maternelles sont accueillis en moyenne.

Ce temps particulier intervient comme un lien entre la maison et l'école. Il demande donc la mise en place d'activités manuelles ou culturelles et de projets adaptés. Durant ce temps, les enfants ont le choix de faire, mais aussi de ne pas faire, dans l'objectif de respecter au maximum leurs rythmes et besoins.

## 4.3. Déroulement du temps méridien

Au sein de l'école de **Beluizon**, nous accueillons sur le temps méridien en moyenne annuelle 130 élèves d'élémentaire et 35 élèves de maternelle.

Les temps d'accueil sont les suivants :

- Temps d'accueil élèves de maternelle : 11h55 à 13h40.
- Temps d'accueil élèves de l'élémentaire : 12h à 13h45.

Le temps de midi est composé de 2 temps forts :

- Un temps pour le repas ;
- Un temps d'activité.

Le temps de repas est séparé en 2 services :

- Le premier comprend les maternelles et le cycle 2 (CP et CE1)
- Le deuxième correspond au cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).

### Le déroulement du 1<sup>er</sup> service :

Les **maternelles** sont récupérées par les animateurs en classe, puis sont descendus, par la cour intérieure de l'école, à la cantine qui se situe en élémentaire.

Quand le repas se termine, les enfants remontent avec leurs animateurs à l'école maternelle, où ils commencent un temps de détente. Des activités leurs sont proposées. Les petites et moyennes sections, qui vont à la sieste, vont directement à la couchette après le repas, accompagnés d'un animateur.

Pour les **cycles 2**, les enfants s'installent dans la cantine comme ils le souhaitent. Les animateurs se répartissent entre les tables et mangent avec les enfants. Les CP sont récupérés en classe par un animateur et accompagné dans la salle de cantine.

Le temps de repas sera l'occasion de développer l'entraide et la solidarité. De plus, il permettra d'accompagner l'enfant vers l'autonomie.

Quand le repas se termine un temps d'activité débute autour de 12h45. Il est animé et mené par les animateurs.

Tout au long de la semaine, les enfants participent à des activités variées, sportives, ludiques, manuelles, culturelles, artistiques, ...

### Le déroulement du 2<sup>ème</sup> service :

Les enfants arrivent dans la salle d'activité vers 12h. Tout au long de la semaine, ils participent à des activités variées sportives, ludiques, manuelles, culturelles ou artistiques. Celles-ci peuvent s'inscrire dans le cadre de projet à plusieurs séances. Ces projets peuvent émaner des enfants, des animateurs ou des besoins du territoire. A 12h45, les enfants se rendent à la cantine avec les animateurs.

Le temps de repas sera l'occasion de développer l'entraide, la solidarité et l'autonomie de l'enfant.

Vers 13h35, au retour des professeurs des écoles dans la cour de récréation, le temps méridien se termine.

## **4.4. Accueil de loisirs du soir.**

### ELEMENTAIRES ACCUEIL DU SOIR :

Pour l'accueil de (16h30-18h30) vos enfants peuvent :

- ✚ Prendre leur gouter dans la salle polyvalente
- ✚ Se relaxer, jouer à différents jeux de société, sportifs
- ✚ Participer à des projets sur plusieurs séances.
- ✚ Avancer sur leurs devoirs de manière autonome de 18h à 18h30

Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 16h30 et 18h30.

Les animateurs accueillent, dans la mesure du possible, chaque famille individuellement. Ce temps d'accueil permet de faire un bilan sur la journée et de transmettre d'éventuelles informations.

### MATERNELLE ACCUEIL DU SOIR :

Pour l'accueil de (16h35-18h30) vos enfants peuvent :

- ✚ Prendre leur gouter dans la salle bibliothèque,
- ✚ Se relaxer, jouer à différents jeux de société, se raconter des histoires,
- ✚ Faire des activités manuelles.
- ✚ Participer à des projets

Les parents peuvent récupérer leurs enfants entre 16h25 et 18h au sein de l'école, en passant par le petit portillon.

De 18h à 18h30, les enfants seront généralement à récupérer au sein de l'école élémentaire.

Les animateurs accueillent, dans la mesure du possible chaque famille individuellement. Ce temps d'accueil permet d'instaurer un moment d'échange et de bilan sur la journée.

En plus des activités manuelles, sportives, artistiques ou culturelles, l'accueil de loisirs du soir est un temps privilégié dans la mise en place de projets riches et variés (théâtre, création de livre, micro-fusées, cuisine, ...). Par l'intermédiaire d'inscription, les enfants peuvent s'engager sur une période et découvrir une thématique. Un temps de restitution pour tous les enfants et les parents peut généralement être mis en place à la fin du projet.

## 4.5. Journée type de l'ALSH des mercredis au Tournesol

### 7h30 à 9h15 : Temps d'accueil

Les animateurs accueillent les parents et les enfants au sein de leurs groupes respectifs. Durant ce temps d'accueil, les animateurs mettent en place des petits jeux (jeux de sociétés, atelier perles, coloriages, dessins...) afin que l'enfant puisse jouer dès son arrivée. Pendant ce temps, l'animateur est aussi disponible pour répondre aux demandes des parents, parler de l'enfant ou bien communiquer le programme de la journée.

### 9h15-11h15 : Temps d'activité

Chaque animateur propose différentes activités (sportives, culturelles, manuelles, expression...suivant le programme d'activité) aux enfants de leur groupe. Ce temps d'activité peut être scindé en plusieurs temps suivant le rythme des enfants.

**Ce temps d'activité est incompressible, aucun enfant ne pourra partir avant 11h30.**



### 11h30 : Temps d'accueil ou de départ pour les enfants inscrits à la demi-journée

### 11h30 – 12h30 : Temps de repas pour les enfants inscrits depuis le matin

Les enfants et les animateurs mangent ensemble. Le repas est livré, le matin, par une société de restauration (RPC 01) et est réchauffé par du personnel compétent. Ce temps de repas est propice aux échanges entre les enfants les animateurs.

### 12h00 – 13h30 : Navette école la Sidoine et Repas

Les animateurs vont récupérer les enfants scolarisés à l'école la Sidoine. Le temps de repas se déroulera pour les enfants de la Sidoine, sur un deuxième service, de 12h30 et 13h30.

### 12h30 – 14h15 : Temps calme Temps d'accueil pour les enfants inscrit en demi-journée

Les enfants se remettent dans leurs groupes respectifs pendant le temps calme. Les petits, suivant leur besoin, font la sieste ou bien une « relax » (ils sont allongés et l'animateur leur lit une histoire ou bien ils écoutent des contes en musique). Pour les autres, ils font des activités calmes (telles que des jeux de constructions, dessins, jeux de sociétés, perles...).

### 14h15 – 16h : Temps d'activité

Chaque animateur propose différentes activités (sportives, manuelles, expression, ... suivant le programme d'activité) aux enfants. Ce temps d'activité peut être scindé en plusieurs temps suivant le rythme des enfants.

### 16h – 16h30 : Temps libre

Les animateurs proposent des jeux collectifs, en extérieur ou en intérieur. Les enfants peuvent également être force de proposition, ou bien jouer à des jeux libres.

### 16h30 – 17h00 : le goûter

Les enfants goûtent dans leurs groupes avec leurs animateurs. C'est aussi un temps d'échange avec les enfants afin de connaître leurs ressentis de la journée.

**Ce temps d'activité est incompressible, aucun enfant ne pourra partir avant 17h.**



### 17h00 – 18h30 : temps d'accueil

Les animateurs accueillent les parents. Durant ce temps, les animateurs mettent en place des petits jeux, l'animateur est aussi disponible pour répondre aux demandes des parents, parler de la journée de l'enfant.

Des inter centres seront mis en place sur l'Accueil de Loisirs des Mercredis. Cela permettra de créer un lien avec les enfants de Misérieux et de Villeneuve.

## 5. Le plan mercredi.

Dans le cadre du CLAE, nous avons intégré la réforme des rythmes scolaires (NAPE). Cette organisation a été mise en place durant 4 ans, de 2014 à 2018. Après délibération en Conseil d'Ecole, la commune de Misérieux est revenue sur l'application de la réforme. Depuis Septembre 2018, les enfants ont, à nouveau, quatre jours d'école par semaine.

Le mercredi étant intégré au périscolaire, il nous a semblé pertinent de mettre en place, en Janvier 2019, la réforme des « Plan Mercredi ». La volonté était que les pédagogies et les apprentissages acquis lors des NAPE soient maintenus. Le Plan Mercredi s'intègre parfaitement au CLAE car il est un outil reconnu par nos partenaires associatifs, institutionnel et le corps enseignant.

Il permet de maintenir un comité de pilotage où l'échange avec les parents prend une réelle dimension pédagogique.

### 5.1. C'est quoi le plan mercredi ?

Aujourd'hui différents temps coexistent autour de l'enfant : les temps scolaires, les temps familiaux et les temps périscolaire. Les projets éducatifs territoriaux ont mis en évidence l'importance de ces derniers comme des loisirs éducatifs.

Afin, de garantir une cohérence éducative sur les territoires, il a semblé nécessaire de structurer l'accueil de loisirs du mercredi en mettant en place « **Le plan mercredi** ». Le respect d'une charte qualité définissant 4 axes de travail est mise en place :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;

- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

## 5.2. Les partenaires.

Depuis la mise en place des NAPE nous avons pu consolider et développer différents partenariats avec les associations locales, les enseignants et des autoentrepreneurs du territoire, chacun ayant permis aux enfants de découvrir des activités nouvelles et complémentaires à leurs apprentissages scolaires.

Cette dynamique excite au-delà de la simple prestation et peut même s'inscrire lors de nos temps extra-scolaires. Une vraie force dans notre ambition pédagogique et dans l'inscription de nos actions dans une cohérence éducative territoriale.

Le projet éducatif et la stratégie de l'association Valhorizon a pour objectif d'être un « Développeur de services d'utilité sociale avec les acteurs et habitants du territoire ». Le plan mercredi s'inscrit dans ses valeurs en permettant à chacun des partenaires la possibilité de faire partie de ce collectif.

## 5.3. L'organisation.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous mettons à disposition des salles adaptées aux ateliers proposées (gymnase, centre sociaux, cuisine, ludothèque, médiathèque, cinéma...). Nous nous efforcerons de varier les activités pour que chaque enfant puisse découvrir et s'épanouir. Nous nous appuyerons sur nos compétences internes (animateurs diplômés et intervenants extérieurs) afin de diversifier les propositions :

- Activités artistiques, manuelles, citoyennes, sportives, d'expressions et culturelles.

| Enfants de 4 à 6 ans (effectif global environ 25 enfants) |   |           |   |                                    |
|---|---|-----------|---|------------------------------------|
| activité  | objectif  | effectifs | Moyens de réalisation                               | finalité                           |
| <b>Atelier lecture</b>                                    | Favoriser l'imaginaire<br>Développer la capacité d'écoute/compréhension     | 8         | Supports variés (kamishibai)<br>Lecture interactive | Théâtre d'ombre                    |
| <b>Bricol'tout</b>  | Développer la motricité et l'agilité  | 8         | Diversifier les outils                              | Réalisation d'une œuvre collective |
| <b>Mini school</b>  | Initier les enfants à une autre culture<br>Appréhender une langue étrangère | 8         | Le jeu<br>Le chant<br>La cuisine                    | Scénettes                          |

## Enfants de 7 à 14 ans (effectif global environ 60 enfants)

| activités                             | objectifs  | effectifs | Moyens de réalisation  | finalités                                 |
|---------------------------------------|--|-----------|--|---|
| <b>Ludothèque</b>                     | Développer la stratégie<br>Favoriser le vivre ensemble<br>(entraide/échanges)                          | 12        | Utilisation de différents jeux (plateau, stratégie, ambiance, coopération) | Création d'un jeu                         |
| <b>hand</b>                           | Impulser l'esprit d'équipe et de coopération   | 8         | Exercices d'initiation<br>Respect de la consigne                           | tournoi                                   |
| <b>Cacao philo/atelier cinéma</b>     | Apprendre à réfléchir par soi-même<br>Développer l'esprit critique<br>Etre dans une démarche citoyenne | 12        | Support du film comme outil de réflexion.<br>Bâton de parole               | Organiser un cacao philo pour les parents |
| <b>Cuisine</b>                        | Découvrir des saveurs<br>Faire des mathématiques en gourmandise  | 10        | Des recettes originales<br>Et des outils mathématiques diversifier         | Organisation d'un repas partagé           |
| <b>Art plastique</b>                  | Développer l'imagination<br>Prendre plaisir dans sa création<br>Découvrir des artistes méconnus        | 10        | Travailler avec des matières recyclées                                     | Vernissage                                |
| <b>Atelier fais ce qu'il te plaît</b> | Permettre aux enfants de s'écouter dans leurs envies   | 12        | Propositions des enfants autour d'activités                                | Atteindre le libre choix                  |

Les ateliers proposés pourront évoluer au cours de l'année en fonction des opportunités et des éventuels projets globaux mis en place.

Il nous paraît important de mettre en place une périodicité pour chaque atelier respectant l'âge, le rythme de chaque enfant et de leur apprentissage. Ainsi, certains ateliers se feront sur des cycles de six semaines, d'autre une semaine sur deux. Pour nos ateliers intergénérationnels nous privilégierons une action mensuelle.

## 6. La pédagogie : notre pilier éducatif

### 6.1. Projet éducatif.

Le projet pédagogique découle du projet éducatif. Il permet de restituer les attentes de la structure mais aussi les valeurs qu'elle veut transmettre.

Aujourd'hui, l'association Valhorizon, pour la période 2017/2022, a axé son travail autour de :

## **Développer des services d'utilité sociale avec les acteurs et habitant du territoire, dans le cadre des valeurs de l'Education Populaire, de la laïcité et des principes de l'économie sociale et solidaire.**

Cela passera par :

- ❖ Consolider offensivement l'existant ;
- ❖ Poursuivre le développement avec des diversifications ;
- ❖ Innover au service du projet et du territoire

A partir de ces orientations, un travail en équipe est engagé chaque année afin de réinterroger et définir les objectifs du projet pédagogique.

### **6.2. Intentions pédagogiques.**

Au sein de notre projet pédagogique, nous faisons le choix de nous appuyer sur 5 axes principaux, c'est-à-dire le respect, l'autonomisation des enfants, la responsabilisation, le vivre-ensemble ainsi que l'implication des parents. Pour cela, nos objectifs généraux sont :

- **Créer une dynamique de loisirs où l'enfant se rend acteur de son temps**
- **Impulser le vivre ensemble**
- **Favoriser l'implication, la communication et la participation des familles**
- **Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant**
- **Garantir un espace où l'équilibre de l'enfant est une priorité**

Afin de répondre à ceux-ci, l'équipe pédagogique a décidé de mettre en place des objectifs opérationnels qui découleront de ces derniers ainsi que les méthodes adoptées.

| <b>Objectifs pédagogiques</b>   | <b>Objectifs opérationnels</b>   | <b>Méthodes</b>   |
|---|--|---|
| <b>Créer une dynamique de loisirs où l'enfant se rend acteur de son temps</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'autonomie de chaque enfant</li> <li>- Responsabiliser l'enfant</li> </ul>   | <p>Il est nécessaire de donner la parole à chacun, que celle-ci soit respectée. L'enfant est amené à choisir son activité selon ses envies. De plus, la prise d'initiative est encouragée, les règles de vie sont élaborées ensemble. Une relation de confiance est primordiale !</p> |
| <b>Impulser le vivre ensemble</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'intégration de chaque enfant au sein du groupe</li> <li>- Etre à l'écoute de chaque enfant</li> </ul>   | <p>Il est important d'encourager l'enfant à donner son avis, de favoriser les échanges entre les enfants et l'équipe comme valoriser l'enfant dans ses actes.</p>   |
| <b>Favoriser l'implication, la communication et la participation des familles</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des temps, des lieux et des situations propices à l'échange avec les parents</li> <li>- Permettre un travail favorisant et valorisant une cohérence éducative sur le territoire</li> </ul> | <p>Impliquer les parents de par la communication mais aussi la réalisation de projet (représentation scénique, goûter, kermesse, etc.). Les animateurs veilleront à accueillir chaque famille, à prendre des temps de rencontre avec les familles</p>                                 |

|  |   |  |
|--|---|--|
| <p><b>Favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant</b></p>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des temps permettant à l'enfant d'être libre de ses choix</li> <li>- Susciter la curiosité par rapport à l'autre, à l'activité, etc</li> <li>- Adapter les différents temps d'animations aux besoins et aux rythmes de chacun</li> </ul> | <p>L'enfant participe à <b>l'élaboration du programme d'activités</b>. Les animateurs adapteront certaines activités selon les envies et attentes. Il est nécessaire de susciter la <b>créativité</b>, le <b>plaisir</b> et l'<b>imaginaire</b> de l'enfant mais aussi d'éveiller à de nouvelles activités.</p>  |
| <p><b>Garantir un espace où l'équilibre de l'enfant est une priorité</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant</li> <li>- Respecter le rythme de l'enfant</li> </ul>   | <p>La sécurité physique de l'enfant nécessite la <b>connaissance des différents stades du développement</b> de celui-ci (Mettre en place des temps de sieste, de relaxation ou des temps calmes selon les besoins des enfants). Il est nécessaire de veiller à ce que l'enfant ne se mette pas en danger ni mette en <b>danger</b> ses camarades et d'adopter les <b>règles de vie en communauté</b>.</p> <p>La sécurité morale s'applique de par <b>le langage</b> adopté par les enfants comme le personnel. Il est important <b>de respecter son corps</b>, celui des autres comme <b>respecter les différences</b> (lutter contre tous types de violence).</p> |

### 6.3. L'importance d'une coéducation.

Il nous paraît primordial de maintenir un lien avec les parents afin de s'assurer du bon suivi de l'enfant. L'éducation des adultes de demain, est un but commun. Nous proposons donc de mettre, notre énergie et nos compétences au service des familles.

Nous souhaitons être un lieu ressource pour accompagner de manière positive la relation entre enfants et parents. Evidemment, cela se fait dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Afin de favoriser l'implication et la participation des familles, l'équipe pédagogique met en place différentes actions telles que :

- goûter ;
- spectacle ;
- fêtes de fin d'année.

Ces temps-là permettent aux familles de découvrir les réalisations de leurs enfants et de partager un moment convivial avec l'équipe.

De plus, le référent ainsi que les animateurs restent à la disposition des familles pour tous renseignements concernant la vie du centre.



### 6.4. Des loisirs pour tous.

L'équipe pédagogique du CLAE du groupe scolaire de Beluizon tient à accueillir dans la mesure du possible les enfants porteurs de handicap afin d'apprendre à chacun à vivre, apprendre et grandir ensemble, TOUS ensemble.

*« Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie active ».*

*Article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.*

Chaque enfant étant unique et chaque handicap comportant des degrés variables, il convient donc de s'adapter à chaque situation.

Ainsi le partenariat avec les familles et les professionnels demeure incontournable et essentiel. Un entretien avec la famille sera mis en place en début, milieu et fin de séjour afin de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant et de garantir un suivi régulier.



# Le règlement intérieur

2018/2020

Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi : Maternelle et Élémentaire  
Mercredi : Maternelle, Élémentaire et Collégien



Ce règlement intérieur est établi afin d'accueillir au mieux votre enfant, lui offrir un accueil de qualité, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement interne de la structure.

Le CLAE fonctionne conformément aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, aux instructions de la Direction Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection Maternelle Infantile pour les enfants de moins de 6 ans.

## **Nous contacter :**

Secrétariat du centre social du Tournesol :  
178 chemin d'Arras 01600 Trévoux  
Tel : 04-74-00-56-20  
M@il: [le.tournesol@valhorizon.fr](mailto:le.tournesol@valhorizon.fr)

## **Référent Périscolaire Beluizon :**

Raphaël DE HAAS  
M@il: [Enfance.tournesol@valhorizon.fr](mailto:Enfance.tournesol@valhorizon.fr)  
Tel : 06.78.14.03.87

## **Directeur CDL Mercredi – Référent secteur enfance :**

Arnaud TERRET  
M@il: [enfance@valhorizon.fr](mailto:enfance@valhorizon.fr)  
Tel : 06.70.99.60.72

Le CLAE est un service géré par l'association Valhorizon. C'est un lieu d'apprentissage, de détente, de loisirs et de repos.

## **Article 1 : Les horaires et lieux d'accueil**

Le CLAE est ouvert tous les jours scolaires.

|              | LUNDI   | MARDI   | MERCREDI  | JEUDI   | VENDREDI  |
|--------------|---|---|---|---|---|
| Maternelles  | <b>7h30-8h50</b><br>Garderie matin<br><b>11h55-13h40</b><br>Temps méridien<br><b>16h35-18h30</b><br>Accueil du soir | <b>7h30-8h50</b><br>Garderie matin<br><b>11h55-13h40</b><br>Temps méridien<br><b>16h35-18h30</b><br>Accueil du soir | <b>7h30-18h30</b><br><b>Accueil de</b><br><b>Loisirs du</b><br><b>Tournesol</b> | <b>7h30-8h50</b><br>Garderie matin<br><b>11h55-13h40</b><br>Temps méridien<br><b>16h35-18h30</b><br>Accueil du soir | <b>7h30-8h50</b><br>Garderie matin<br><b>11h55-13h40</b><br>Temps méridien<br><b>16h35-18h30</b><br>Accueil du soir |
| Elémentaires | <b>7h30-8h45</b><br>Garderie matin<br><b>12h-13h45</b><br>Temps méridien<br><b>16h30-18h30</b><br>Accueil du soir   | <b>7h30-8h45</b><br>Garderie matin<br><b>12h-13h45</b><br>Temps méridien<br><b>16h30-18h30</b><br>Accueil du soir   |   | <b>7h30-8h45</b><br>Garderie matin<br><b>12h-13h45</b><br>Temps méridien<br><b>16h30-18h30</b><br>Accueil du soir   | <b>7h30-8h45</b><br>Garderie matin<br><b>12h-13h45</b><br>Temps méridien<br><b>16h30-18h30</b><br>Accueil du soir   |

| PLAGES ACCUEIL PERISCOLAIRE |  | Amplitude réelle des plages             |
|-----------------------------|--|---|
| 1                           | Matin avant école* (si école)                    | De.....h.....à.....h.....               |
| 2                           | Pause méridienne (si école) avec ou sans repas** | De.....h.....à.....h.....               |
| 3                           | Matinée avec repas*                              | De...7...h...30.....à...14...h...00.... |
| 3bis                        | Après-midi avec repas*                           | De...12...h...00....à...18...h...30.... |
| 4                           | Matinée sans repas* et ***                       | De...7...h...30....à...12...h...00....  |
| 4bis                        | Après-midi sans repas* et ***                    | De...14...h...00....à...18...h...30.... |
| 5                           | Journée complète avec repas***                   | De...7...h...30....à...18...h...30....  |

Seuls les responsables légaux et les personnes autorisées inscrites sur l'Autorisation Parentale peuvent venir chercher l'enfant. Une carte d'identité pourra être demandée.

## Article 2 : Les inscriptions

Cette formalité est obligatoire avant tout accueil. Le dossier d'inscription comporte les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant (attestation CAF, autorisation parentale, fiche sanitaire).

Le dossier d'inscription fait l'objet d'un traitement informatisé conformément aux dispositions de la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La première inscription nécessite un déplacement des familles dans les centres sociaux.

Aucune inscription non acquittée au préalable ne peut être prise en compte. L'inscription n'est valable que si le dossier est complet.

**Toute modification des inscriptions doit être signalée auprès du référent du CLAE au 06.78.14.03.87**

### Pour l'accueil de loisirs des mercredis :

Inscription possible jusqu'au vendredi 18h30 pour le mercredi suivant.

### Permanences :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Le vendredi de 14h à 18h30.

Possibilité d'inscrire à l'année, au trimestre, au mois.

**La facture du mois réalisé, pour l'accueil de loisirs des mercredis, sera envoyée par email ou courrier aux familles**

## **Le règlement mensuel est obligatoire.**

La navette « Ecole Sidoine », permet aux enfants scolarisés le mercredi matin d'être récupérés par les animateurs et emmenés à l'accueil de loisirs. Son coût est de 1,50 euros par mercredi et par enfants.

### Article 3 : Modalités d'accueil des mercredis

L'accueil de loisirs des mercredis du Tournesol peut accueillir les enfants sur deux sites différents :

- Le premier « **Ecole maternelle des Corbettes** » (pour les maternelles et CP) se situe au 720 chemin des Corbettes à Trévoux,
- Le second « **Centre social Le Tournesol** » (pour les enfants en CE1/CE2/CM1/CM2/Collégiens) se situe au 178 chemin d'Arras à Trévoux  
⇒ La capacité d'accueil global des deux sites : 130 enfants.

Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Les familles ont la possibilité de déposer leurs enfants dès 7h30 et de venir les chercher jusqu'à 18h30.

Les accueils du matin (de 7h30 à 9h) et du soir (de 17h à 18h30) sont optionnels et facturés.

Afin de ne pas entraver le déroulement des projets d'animation, un temps d'activités incompressible est maintenu. Si les familles souhaitent venir chercher leurs enfants entre 9h et 12h ou entre 14h et 17h, elles doivent en demander au préalable l'autorisation auprès du responsable et signer une décharge parentale.

### Article 4 : Administration de médicaments

L'équipe de direction de l'accueil de loisirs est la seule autorisée à administrer des médicaments, à condition qu'ils soient dans leur emballage d'origine et avec une ordonnance médicale.

Par mesure de sécurité, aucun médicament ne doit rester dans le sac des enfants. A l'arrivée de l'enfant, les médicaments doivent être confiés aux animateurs. Ils vous seront restitués lors du départ de l'enfant.

### **L'automédication est interdite.**

### Article 5 : Repas/alimentation.

Les repas pris les mercredis sont confectionnés par une entreprise de restauration collective (RPC 01). Les menus sont établis par une diététicienne. Les plats sont réchauffés dans la cuisine de l'accueil de loisirs par le personnel de cuisine qualifié.

Pour les goûter des mercredis, un fruit est notamment proposé à tous, notre fournisseur est « L'instant primeur » à Reyrieux.

**Les allergies alimentaires doivent être signalées à l'inscription, il vous sera demandé un certificat médical justifiant de l'allergie.**

**Un repas de substitution fait et emmené par la famille pourra vous être demandé si la direction estime trop complexe la gestion des allergies alimentaires.**

L'accueil de loisirs propose des repas sans viande pour respecter les choix spirituels des familles.

#### Article 6 : Les tarifs

Une adhésion à l'association Valhorizon est obligatoire. Elle peut être individuelle ou familiale (à partir de 3 membres).

Des forfaits au mois sont appliqués selon le quotient familial pour l'Accueil du matin et du soir. Le règlement se fait à l'ordre de Valhorizon

##### ➤ L'Accueil du matin

| <b>Quotient Familial</b>       | <b>Tarifs</b>                     |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| Inférieur à <b>400</b>         | <b>12€</b> par mois et par enfant |
| Entre <b>400</b> et <b>700</b> | <b>13€</b> par mois et par enfant |
| Supérieur à <b>700</b>         | <b>14€</b> par mois et par enfant |

##### ➤ L'Accueil du soir

| <b>Quotient Familial</b>       | <b>Tarifs → Trévoux</b>              | <b>Tarifs → Extérieurs</b>           |
|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Inférieur à <b>248</b>         | <b>10,35€</b> par mois et par enfant | <b>12,45€</b> par mois et par enfant |
| Entre <b>248</b> et <b>454</b> | <b>20,50€</b> par mois et par enfant | <b>25,40€</b> par mois et par enfant |
| Entre <b>455</b> et <b>877</b> | <b>26,45€</b> par mois et par enfant | <b>32,35€</b> par mois et par enfant |
| Supérieur à <b>877</b>         | <b>35€</b> par mois et par enfant    | <b>44,75€</b> par mois et par enfant |

##### ➤ L'accueil périscolaire du mercredi : Tarification à l'heure Cf. Annexe

**Loisirs équitables** : Pour l'accueil de loisirs des mercredis, Valhorizon a signé la charte « Loisirs Équitables » avec la CAF qui vise à prendre en compte les plus faibles revenus. Cette participation pour les familles est conjointement financée par la CAF et l'association Valhorizon.

**Le règlement de l'accueil du matin et soir se fait pour la durée de l'inscription engagée.**

**Le règlement de l'accueil des mercredis se fait à réception de votre facture (envoi par mail) au mois réalisé.**

**Des facilités de paiement en plusieurs fois sont possibles.**

#### Article 7 : Les modalités de fonctionnement du CLAE

Tout retard des parents doit être signalé auprès du 06.78.14.03.87. A défaut ou en cas de retards fréquents, des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion peuvent être prises.

Les comportements d'enfants, portant préjudice à la bonne marche à l'accueil de loisirs peuvent faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

En cas d'événement grave, les parents ou les personnes désignées sont averties immédiatement, l'enfant est confié au SAMU ou aux pompiers pour être conduit au centre hospitalier le plus proche.

Le fait d'inscrire un enfant au CLAE implique l'acceptation du présent règlement pour l'année scolaire en cours.

#### Article 8 : Absence/Retard du CLAE

##### **TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE.**

En cas d'absence ou de retard la famille se doit d'en avertir la structure au plus tard une semaine à l'avance.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf :

- Sur présentation d'un certificat médical au plus tard deux semaines après l'absence de l'enfant ;
- En cas de situations imprévues et exceptionnelles ;
- Une fois dans l'année scolaire pour raisons personnelles.

Les déductions éventuelles seront rétablies sur la prochaine inscription sous forme d'avoir. Si l'enfant ne fréquente plus la structure, un remboursement sera établi.

### **Le mot de la fin :**

Toute l'équipe des centres sociaux de l'association Valhorizon souhaite que les temps de loisirs soit plus qu'un simple mode de garde, mais aussi un lieu où les familles inscrivent leurs enfants avec confiance et où on partage une volonté commune de coéducation et de bien-être de vos chers chérubins.

**Bienvenu !**